

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
A 19h 30
LE 30 NOVEMBRE 2009**

Sont présents:

Madame Annie Houle, messieurs Stéphane Bernard, Jacques Comtois, Gilbert Leroux, siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 11 NOVEMBRE 2009

Il est proposé par madame Annie Houle, et unanimement résolu que le rapport du 11 novembre 2009 est accepté tel que modifié.

P.I.I.A. JONATHAN BÉLANGER

Considérant la demande de permis de monsieur Jonathan Bélanger afin de construire une résidence sur le lot 47-43 du cadastre de St-Marc (140, rue Jeannotte);

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

P.I.I.A. JEAN-FRANCOIS DRAPEAU

Considérant la demande de permis de monsieur Jean-Francois Drapeau afin de construire une résidence sur le lot 528 du cadastre de St-Marc (310, rang des 60);

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

DEMANDE À LA CPTAQ; MOLOPO CANADA

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole de Molopo Canada relativement à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 466 du cadastre de St-Marc;

Considérant que cette demande n'est pas conforme à la réglementation municipale,

Considérant que cette demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

Considérant le peu d'information transmis à la municipalité concernant tous les impacts environnementaux pour l'ensemble des activités de forage mentionnées à l'annexe A du formulaire de la CPTAQ;

Considérant que plusieurs organismes publics demandent un moratoire sur les activités reliées aux gaz de schiste;

Il est recommandé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le comité recommande au conseil municipal de ne pas permettre une telle activité sur le territoire de la municipalité jusqu'à ce que des assurances sur le plan environnemental soient données et, de ne pas modifier sa réglementation afin de permettre cet usage,

DEMANDE D'INCLUSION À L'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ IDR44

Considérant la demande de monsieur Alain Lavallée relativement à l'inclusion d'une partie du lot 7 et une partie du lot 9 du cadastre de St-Marc à l'îlot déstructuré no. IDR 44;

Considérant que cette demande vise à inclure deux parcelles de terrain ayant front sur la rue de l'Anse;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu autorise l'usage habitation dans ce secteur depuis plusieurs années;

Considérant que l'utilisation à des fins résidentielles de ces deux parcelles de terrain ne causerait aucun préjudice à l'agriculture;

Il est recommandé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à inclure ces deux parcelles de terrain à l'intérieur de l'îlot déstructuré numéro 44.

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du comité consultatif d'urbanisme manifestent le désir de rencontrer le conseil municipal afin d'établir les différentes priorités urbanistiques à étudier.

CALENDRIER 2010

Les membres du comité conviennent d'un calendrier des réunions pour l'année 2010.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 22h 15

Yvon Tardy
Inspecteur municipal

Lyne Audet
Présidente